

<p>BULLETIN DE LA QUALITE DE L'AIR CELLULE INTERREGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT (CELINE) <i>Informing you on ambient air quality in the Belgian Regions</i> Rue Gaucheret, 92-94, 1030 Bruxelles tel: 02/227.57.02</p> <p>Site internet : https://www.irceline.be</p> 	<p>VLAAMSE MILIEUMAATSCHAPPIJ </p>
	

Bulletin du mardi 30 juillet 2024 à 11h

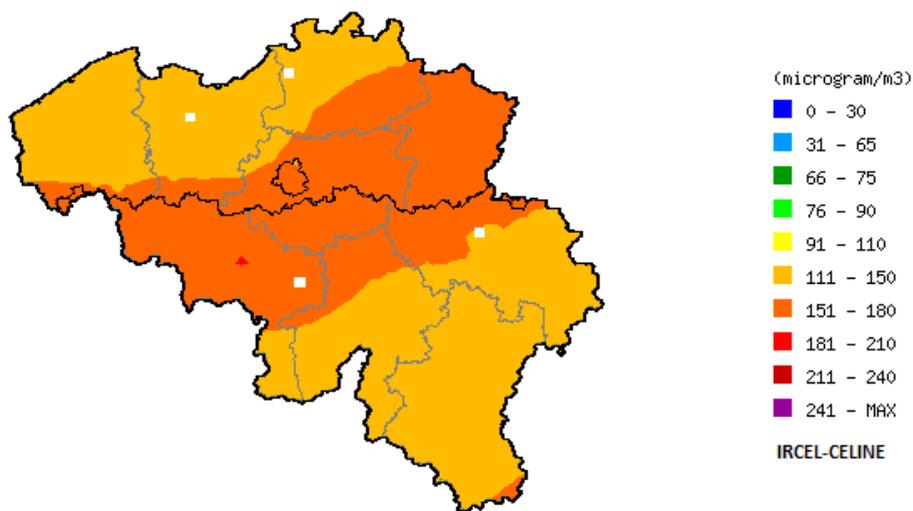
Ozone: bulletin d'information :

- Aujourd'hui mardi 30 juillet : concentrations d'ozone élevées, risque de dépassements locaux du seuil d'information européen.
- Demain mercredi 31 juillet : concentrations d'ozone élevées mais aucun dépassement attendu.
- A partir de jeudi 1^{er} août et les jours suivants : concentrations d'ozone en diminution. Amélioration de la qualité de l'air.

PRÉVISIONS DES CONCENTRATIONS D'OZONE

Aujourd'hui mardi 30 juillet

Le temps sera très ensoleillé et chaud aujourd'hui avec des températures maximales dans le centre du pays autour de 30°C. Le vent sera faible, de direction variable et, plus tard, de secteur nord majoritairement. La combinaison de la pollution atmosphérique et du temps ensoleillé et chaud entraînera des concentrations élevées d'ozone. Le seuil européen d'information de 180 µg/m³ risque d'être dépassé localement.

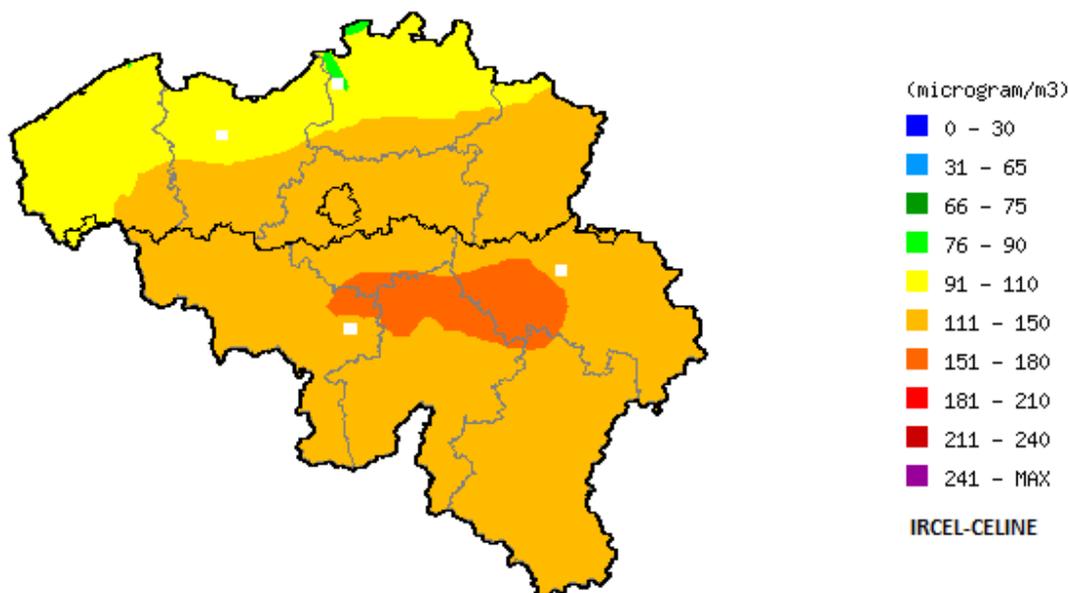


Concentrations horaires maximales prévues pour aujourd'hui mardi 30 juillet 2024

- Concentrations moyennes horaires maximales attendues : entre 130 et 180 µg/m³
- Seuil d'information européen de 180 µg/m³ : risque d'un dépassement local

Demain mercredi 31 juillet

Mercredi, le temps sera encore ensoleillé avec des nuages en altitude. En cours de journée, des nuages cumuliformes pourront se développer. Le risque d'une ondée orageuse locale augmentera. Les températures maximales se situeront autour de 28°C. Selon les dernières prévisions, les concentrations d'ozone seront plus basses qu'aujourd'hui. Aucun dépassement du seuil européen d'information n'est prévu.



Concentrations horaires maximales prévues pour demain mercredi 31 juillet 2024

- **Concentrations moyennes horaires maximales attendues : entre 100 et 160 µg/m³**
- **Seuil d'information européen de 180 µg/m³ : pas de dépassement attendu.**

À partir d'après-demain jeudi 1^{er} août

A partir de jeudi, le temps sera sensiblement moins chaud. La qualité de l'air s'améliorera avec des concentrations d'ozone normales pour cette période de l'année.

Attention : les cartes de prévisions ci-dessus sont basées sur les résultats de modèles de qualité de l'air. Ces modèles possèdent une incertitude ; les concentrations qui seront mesurées pourraient être plus élevées ou plus faibles que prévu.

DERNIERES INFORMATIONS sur les CONCENTRATIONS en OZONE

Les concentrations actualisées en ozone sont affichées en temps réel sur notre Website <https://www.irceline.be>, avec une mise à jour horaire. Le site présente également les concentrations maximales pour aujourd'hui, demain et après-demain, obtenues par le modèle de prévision SMOGSTOP. Les prévisions sont remises à jour vers midi.

Pour obtenir ce bulletin de la qualité de l'air (aussi) par courrier électronique, veuillez-vous inscrire à notre « mailing list » sur notre site internet.

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTE ET PRECAUTIONS A PRENDRE

En fonction des concentrations dans l'air ambiant, de la durée d'exposition, de la sensibilité des personnes exposées et de leurs activités, les symptômes suivants peuvent être observés :

- difficultés respiratoires, notamment lors d'efforts physiques importants ;
- éventuelle irritation des yeux et des voies respiratoires supérieures ;
- toux chez les personnes sensibles ;
- augmentation de la fréquence et de la gravité des symptômes chez les personnes asthmatiques.

A titre préventif, les personnes particulièrement sensibles à la pollution atmosphérique (enfants, personnes âgées, personnes souffrant de problèmes respiratoires...) doivent éviter les efforts physiques inhabituels et tout exercice en plein air entre 12h et 22h.

De plus, il est recommandé à chacun de s'abstenir de tout effort physique soutenu (par exemple le jogging) durant cette période.

Les concentrations d'ozone sont généralement inférieures de 50 % (valeur moyenne dépendant de l'aération et de la ventilation) à l'intérieur des bâtiments.

SEUILS EUROPEENS

La valeur cible européenne pour la protection de la santé est basée sur la valeur moyenne des concentrations sur une durée de 8 heures ; celle-ci s'avère pertinente pour étudier les effets de l'ozone sur la santé. Comme indiqué dans la directive 2008/50/CE, les maxima journaliers des moyennes glissantes des concentrations sur 8 heures ne doivent plus dépasser le seuil de 120 microgrammes/m³ plus de 25 fois par année civile (moyenne calculée sur 3 ans). L'objectif à long terme vise à ce qu'il n'y ait plus aucun dépassement de ce seuil. Pour ne pas être obligé d'attendre les 8 heures requises pour le calcul de la moyenne, les seuils d'information (180 microgrammes/m³) et d'alerte (240 microgrammes/m³) à la population sont exprimés en fonction de concentrations horaires.

Pour toutes les personnes qui effectuent des exercices physiques à l'extérieur, l'exposition aux concentrations moyennes sur 8 heures supérieures à 120 microgrammes/m³ peut occasionner temporairement une diminution des fonctions respiratoires estimées à :

Concentrations d'ozone moyennes sur 8 heures	Diminution estimée des fonctions respiratoires ^{Δ(**)}
120 – 150	3 – 5 %
150 – 210	5 – 10 %
210 – 250	10 – 15 %
>250	>15 %

RECOMMANDATIONS POUR LA PRISE DE MESURES

L'ozone se forme sous l'action du rayonnement solaire UV lors des chaudes journées et en présence d'importantes concentrations d'oxydes d'azote et de composés organiques volatils (aussi appelés précurseurs). Les principales sources de ces précurseurs sont le trafic routier, la combustion dans l'industrie et le secteur domestique, ainsi que l'utilisation de solvants dans les activités industrielles et domestiques.

Sur base de l'analyse des concentrations observées en ozone et des résultats de modèles, il apparaît que des mesures limitées dans le temps et dans l'espace (par ex., des mesures locales au niveau du trafic prises uniquement lors d'un pic d'ozone) ne permettent pas de réduire les concentrations d'ozone, bien au contraire. En raison de la complexité des réactions photochimiques qui interviennent

lors de la formation de l'ozone, il est illusoire de résoudre le problème de la pollution à l'ozone par de telles mesures qui, si elles sont spectaculaires, demeurent inefficaces et donnent au niveau de la population une fausse impression d'apporter une solution à la problématique de l'ozone.

Seules des mesures durables, drastiques et conduites à l'échelle européenne permettront de résoudre le problème de l'ozone à long terme. En pratique, chacun peut contribuer à la diminution des émissions de précurseurs d'ozone, notamment à travers les actions suivantes appliquées pendant toute l'année :

- Circuler à pied, à vélo le plus souvent possible
- Privilégier l'utilisation des transports en commun
- Pratiquer le co-voiturage
- Choisir une voiture plus économique du point de vue de sa consommation en carburant
- Veiller à l'entretien régulier de son véhicule
- Rouler calmement, en évitant les accélérations brusques
- Choisir des peintures à base d'eau contenant moins de solvants et ne nécessitant pas l'emploi de white spirit
- Choisir un mode de chauffage économique à haut rendement
- Faire contrôler et régler son installation de chauffage tous les ans par un spécialiste agréé
- Etc.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

En Région flamande :

- Environnement : *Vlaamse Milieumaatschappij (VMM)*
- Pour plus d'information sur l'environnement en Flandre : <https://www.vmm.be>
- Concentrations d'ozone actuelles en Flandre: <https://www.vmm.be/lucht/ozon>
- Santé : *Agentschap Zorg en Gezondheid*
- Pour plus d'information sur l'impact de la chaleur et de l'ozone sur la santé, ainsi que les mesures préventives : <https://www.zorg-en-gezondheid.be>

En Région bruxelloise : Bruxelles Environnement

- Consultez le pollumètre, mis à jour toutes les heures, sur www.qualitedelair.brussels
- Pour toute info sur l'environnement, Service Info-Environnement : 02/775.75.75

En Région wallonne :

- *Agence Wallonne de l'Air et du Climat (AWAC)* – Internet : <https://www.awac.be>

CONTACTS/ PRESSE

En Région flamande :

- VMM : perscontact: pers@vmm.be , 053 72 62 22. <https://www.vmm.be>
- Gezondheidseffecten en preventie: Agentschap Zorg en Gezondheid: monsieur Joris Moonens (porte-parole) - GSM: 0490/65.46.40

En Région bruxelloise :

- Bruxelles Environnement : Pascale Hourman (porte-parole), phourman@environnement.brussels GSM : 0490/52 37 89
- Cabinet du Ministre A. Maron : Simon Vandamme (attaché de presse), svandamme@gov.brussels, GSM : 0479/66.03.23

En Région wallonne :

- Cabinet du Ministre Yves Coppieters : Briec Quevy (Chef de cabinet adjoint) : briec.quevy@gov.wallonie.be

CELINE :

- FR :
 - Mr Philippe Maetz – GSM : 0473/843515

- Mr Christophe Degrave - GSM : 0490/52.23.64
- NL :
 - Frans Fierens - GSM : 0494/62.91.40
 - Charlotte Vanpoucke – GSM : 0486/20.02.20